

Centre Communal d'Action Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 10/04/2024 sous la présidence de Monsieur ARS, Président.

CCAS, Esplanade Hélios, 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 28/03/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GIBERT Marie-Line

Présents : ARS William, GIBERT Marie-Line, TERME Roseline, MACIAS Anne, FERREZ Yves, ANINAT Robert, ROUVIER Magali, TEILHARD Jacques, AZEMA Colette, HUGUET Roger

Absents représentés : MERCADIER Flavien pouvoir à ARS William, ISERN Norbert pouvoir à TEILHARD Jacques

Absents : CHAZERAND Ariane, DUCOUDRAY Céline, DUMAY Claudine,

DELIBERATION D2024-03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ainsi, sur le budget principal (BP), les résultats constatés par Monsieur le Président et attestés par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Montpellier s'établissent comme suit :

Section d'investissement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	0€	72.77€	72.77€
Réalisé 2022 (D 001)	72.77€		-72.77€
Résultat de clôture investissement			0€
R A R 2023	581.27€		581.27€
Besoin de financement			581.27€

Section de fonctionnement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	93 724.23€	101 938.49€	8 214.26€
Réalisé 2022 (R 002)		138 096.13€	138 096.13€
Résultat de clôture fonctionnement			146 310.39€

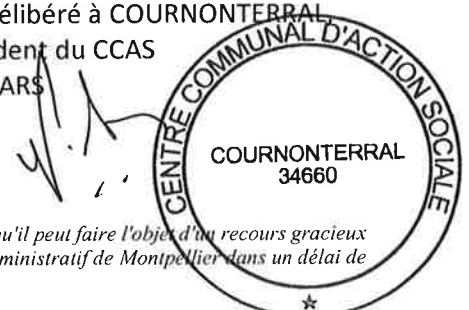
Le résultat de la section d'investissement de 2023 étant à zéro, aucune inscription ne sera faite au BP 2024.

Une prévision d'affectation sera inscrite au projet de BP 2024 à l'article 1068 à hauteur de 581.27 euros pour couvrir le besoin de financement. Le résultat reporté de la section de fonctionnement sera inscrit au projet BP 2024 à hauteur de 145 729.12 euros (excédent reporté R002).

L'exposé du Président entendu, le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 tels que présentés.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
12	0	0	0

Fait et délibéré à COURNONTERRAL
Le Président du CCAS
William ARS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.